

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 20 mai 2016 à 19h00

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

Présents: 12

Absents: 3

Procurations : 2

Date de convocation: 13 mai 2016

Date d'affichage: 25 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Bernard COQUILLAT, Maire.

Présents :

Françoise DESNOYERS, Annie GARCIA, Edwige GAUDRY adjoints

Emilie DOURNEAU, Marie-Christine GAETAN, Serge GAUCHOT, Nathalie HUEL, Véronique MILLER, Mélanie CROISY, Claude LOZAC'H et Louis GIBOURET

Absent excusé : Lionel DUVAL,

Procurations : Thierry DETABLE à Marie-Christine GAETAN, Nicole ROCHE-TIGRAIN à Louis GIBOURET

Secrétaire de séance : Edwige GAUDRY

Approbation du procès-verbal du 12 avril 2016

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°1

ADMINISTRATION : QUOTIENTS FAMILIAUX POUR LA GARDERIE

Un conseiller a pris contact avec la CAF de la Nièvre pour connaître les différentes tranches appliquées dans la Nièvre. La moyenne est de 600 € ce qui correspond environ à un revenu de 7200 € annuel.

La CAF nous impose d'appliquer deux tranches, en dessous de la tranche des 600€ un tarif préférentiel sera mis en place.

Monsieur DUVAL arrive à 19h11.

Le calcul est refait tous les ans.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour les deux tranches suivantes :

- Tranche 1 de 0€ à 600 €
- Tranche 2 de 601€ à plus

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition du maire concernant les quotients familiaux pour la garderie.

AFFAIRE N°2

FINANCES : TARIFS DE LA GARDERIE

Avec la mise en place des quotients familiaux, la municipalité n'est pas obligée d'augmenter les tarifs. La garderie est ouverte de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h45.

Propositions de tarifs :

	MATIN	SOIR
601€et plus	1 €	2€
De 0 à 600€	0.90 €	1.80 €

Les personnes voulant bénéficier d'une baisse des tarifs de la garderie devront fournir un justificatif de la CAF.

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs de la Garderie.

AFFAIRE N°3

ADMINISTRATION : SCHEMA DEPARTEMENTAL

Au mois de mars, les préfets ont adopté les contours des communautés de communes. Certaines communes ne sont pas intégrées dans les communautés désirées et décident donc de porter une motion aux préfets.

Une délibération doit être prise au sein de chaque conseil municipal des communes de la CCVS pour adopter ou non cette motion.

Monsieur le Maire fait lecture de la motion.

Les conseils municipaux d'Armes, de Billy-sur-Oisy, de Breugnon, de Brèves, de Chevroches, de Clamecy, de Dornecy, de Oisy, d'Ouagne, de Rix, de Surgy, de Trucy l'Orgueilleux, de Villiers-sur-Yonne, de Corvol l'Orgueilleux, de Courcelles, de Cuncy-les-Varzy, d'Entrains-sur-Nohain, de La Chapelle-Saint-André, de Menou, d'Oudan, de Parigny la Rose, de Saint-Pierre du Mont, de Varzy et de Villiers-le-Sec ont, par délibérations concordantes, émis le souhait d'être rattachés au 1^{er} janvier 2017 à la communauté de communes 5 en intégrant les communes limitrophes faisant partie du bassin de vie Clamecycois. La commune de Marcy a délibéré à la majorité de ses membres pour rejoindre la communauté de communes 6.

Les communes de Coulanges sur Yonne, Lucy-sur-Yonne, Festigny et Crain situées dans le département de l'Yonne, actuellement inscrites dans le périmètre de la Communauté de communes Forterre Val d'Yonne dans le département de l'Yonne ainsi que celle de Pousseaux située dans le département de la Nièvre, ont par délibérations concordantes, émis le souhait d'être rattachées à la CC 5.

Les communautés de communes du Val du Sauzay, des Vaux d'Yonne et de Forterre Val d'Yonne ont délibéré favorablement à la création de la communauté de communes 5 en Nièvre et aux demandes de rattachement des communes de Pousseaux, de Coulanges sur Yonne, de Lucy-sur-Yonne, de Festigny et de Crain à cette dernière.

Un amendement relatif au rattachement des communes de Pousseaux, de Coulanges sur Yonne, de Lucy-sur-Yonne, de Festigny et de Crain à la CC 5 a été adopté à l'unanimité par la CDCI de la Nièvre, lors de sa séance du 23 février 2016 et rejeté à la majorité par la CDCI de l'Yonne, lors de sa séance du 8 février 2016.

Les SDCI de la Nièvre et de l'Yonne ont été arrêtés conjointement par M le Préfet de la Nièvre le 29 mars 2016 et par M le Préfet de l'Yonne fin mars 2016.

Considérant que la volonté des élus des communes, citées ci-dessus, de se rattacher à une communauté de communes d'intérêt commun à leur bassin de vie Clamecycois, est intacte et a été exprimée dans les conditions de majorité définies par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal de la commune d'Entrains sur Nohain réunie le 20 mai 2016 :

- rejette les SDCI de la Nièvre et de l'Yonne, tels qu'arrêtés par les Préfets de la Nièvre et de l'Yonne ;
- sollicite un travail de rapprochement entre les Préfectures de la Nièvre et de l'Yonne avec les élus concernés afin qu'une modification de périmètre de la CC 5, intégrant

les communes de Pousseaux, de Coulanges sur Yonne, de Lucy-sur-Yonne, de Festigny et de Crain, s'engage ;

- demande que soit actée, par les CDCI de la Nèvre et de l'Yonne, la modification du périmètre de la CC 5 et fasse l'objet des actes administratifs attenants.

Vote : le Conseil Municipal, 14 pour, 1 abstention, 0 contre

ADOPTE la motion.

AFFAIRE N°4

FINANCES : ETUDE DES DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ET DU CHEMIN D'ACCES AU STADE DE FOOT

Suite au vote du budget des demandes de devis ont été faites concernant l'achat d'un véhicule et du chemin d'accès au stade de foot.

1. Achat du Véhicule

Caractéristiques :

- Camion tôle
- Motorisation minimum
- Porte latérale
- Séparation intérieure
- Habillage bois intérieur
- Crochet d'attelage

Les Devis sont TTC :

-	FIAT	21 967, 20 €
-	CITROËN	17 572, 20 €
-	VOLKSWAGEN	22 678, 00 €
-	RENAULT	16 721, 20 €
-	PEUGEOT	16 571,00 €

L'ancien véhicule est repris par le concessionnaire.

Le véhicule servira au transport d'outillage, de scène, tondeuse etc

Un conseiller demande s'il est judicieux d'acheter un véhicule neuf.

Monsieur le Maire répond que la commune a déjà fait l'expérience d'achat d'un véhicule d'occasion et que cela s'est avéré décevant.

Celui-ci propose de choisir le véhicule le moins cher.

Vote : le Conseil Municipal, 13 pour, 2 abstentions, 0 contre

DECIDE d'acheter le véhicule PEUGEOT à 16 571, 00 €

2. Chemin d'accès au stade de foot

Le chemin d'accès se situe entre le stade et l'étang et permettra d'avoir un accès pompier plus rapide et évitera aux véhicules de circuler le long de la main courante du stade de foot.

Une demande de devis a été faite auprès de trois entrepreneurs, deux seulement ont répondu favorablement.

Le chemin sera de 5 m de large avec deux bandes de 1 m de chaque côté d'accotement enherbées et la pose d'une clôture pour protéger les propriétés attenantes. Les travaux commenceront en juin.

Les devis sont TTC

-	ETS Judée	14 445,86 €
-	ETS BSI	14 208,96 €

Monsieur le maire a fait des demandes à la DRAC et à la DDT pour une permission de voirie, et, toutes les demandes ont été acceptées.

Celui-ci propose de choisir l'entrepreneur le moins cher.

Vote : le Conseil Municipal, 15 pour, 0 abstentions, 0 contre

DECIDE de confier les travaux du chemin d'accès au stade de foot à l'entreprise BSI pour un montant de 14 208,96 €

AFFAIRE N°5

FINANCES : INDEMNITES DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Comme chaque année, une délibération est nécessaire pour voter le montant de cette indemnité.

Celle-ci concerne seulement les instituteurs non logés par la commune.

Seule la Directrice est concernée, le montant de l'indemnité est de 234 €par mois, soit 2 808 €par an.

Cette indemnité est prélevée directement sur les dotations reversées par l'Etat à la Commune.

Vote : le Conseil Municipal, 11 pour, 4 abstentions, 0 contre

ACCEPTTE de verser l'indemnité de logement.

AFFAIRE N°6

FINANCES : TARIFS PISCINE

Les tarifs d'entrée sont dans la moyenne départementale de ceux pratiqués dans les piscines environnantes.

Pour les tarifs alimentaires, il faut réévaluer le prix des cônes.

Tarifs alimentation

	2015	2016
Cône	1,50	1,80
Esquimaux Crème	1,10	1,10
Esquimaux Sorbet	1,10	1,10
Boisson Canette	1,50	1,50
Eau (petite bouteille)	1,00	1,00
Chips	0,60	0,60
Gâteau (paquet)	1,80	1,80

Vote : le Conseil Municipal, 13 pour, 0 abstentions, 2 contre

FIXE les tarifs des cônes à 1,80 €

Un conseiller demande quelle est la règle de gratuité pour les enfants des agents communaux.

Les enfants de moins de 16 ans des agents communaux ont un accès gratuit à la piscine, au-delà ils doivent payer.

Une note de service sera donc réalisée pour informer les employés communaux.

DIVERS

1. CONTRAT RIVIERE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer au prochain conseil municipal.

2. PETITION GAETAN GORCE POUR LES SOUS PREFECTURE

Une pétition concernant l'éventuelle fermeture de la sous-préfecture de Cosne circule.

3. LA POSTE

Suite à un appel de la directrice des bureaux de poste de Clamecy, le bureau de poste d'Entrains devait être fermé deux semaines en août. Monsieur le Maire n'étant pas favorable à cette décision a stipulé qu'il en ferait part à la direction régionale. Au final la directrice de secteur impose la fermeture de la poste du 08 août au 13 août et informe que les habitants de la commune peuvent se rendre à Varzy. Il est rappelé qu'un contrat a été signé avec la poste.

La direction de Clamecy envisage la possibilité de nouveaux horaires d'ouverture, la poste passerait de 2,5 jours d'ouvertures, à 5 jours uniquement le matin.

4. DISPARITION DES COMMERCES ET ACTIONS A METTRE EN PLACE

Il est rappelé que c'est la communauté de commune qui a la compétence économique cependant le conseil municipal reste très vigilant pour ses commerces.

- La Fleuriste d'Entrains est partie sans prévenir mais les propriétaires ont eu des contacts.
- La Boucherie FOUTRIER devait arrêter au 1^{er} septembre mais en raison de lourds investissements pour des mises aux normes, il a décidé de partir en retraite. Il est impossible d'aller contre son avis car c'est du domaine du privé.
- Il y a eu une proposition, il y a six à sept ans par la communauté de commune pour que M VASSAL s'installe dans un local mais celui-ci a refusé la proposition.
- Concernant la boulangerie, c'est la communauté de commune qui se charge du dossier.

Un conseiller propose de promouvoir Entrains sur les réseaux sociaux.

5. TRI SELECTIF

Les containers enlevés seront les jaunes, resteront les containers verts et ceux à papiers.

6. PERMIS ET CONTRAT DE TRAVAIL DE MME RICARD

Madame RICARD a eu son code et sa FIMO, elle a échoué à la pratique, il est envisagé une réinscription dans un autre centre. Le Maire et un conseiller se chargent du dossier. Le contrat de travail de celle-ci n'est nullement remis en question.

7. AMENAGEMENT DU SQUARE

Un conseiller demande pourquoi nous avons arraché les arbres au square. Les arbres étaient morts et un n'était pas à sa place et a été replanté. Cela demandera moins d'entretien, il est aussi envisager de changer le mobilier urbain en osier. Le budget sera fourni au prochain conseil municipal.

Un conseiller informe le conseil que l'un des employés communaux a une formation de paysagiste. Il lui est répondu que personne n'est au courant et qu'il lui sera demandé ultérieurement.

8. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE

Un conseiller demande pourquoi la salle polyvalente a été refusée au foot et pas au club Génération Mouvement. Monsieur le Maire n'est pas au courant de l'information et va contacter les intéressés.

9. COMMISSION DU PERSONNEL

Un conseiller regrette de ne pas faire partie de l'exécutif de la commission du personnel et demande où en sont les fiches de postes, les contrats et les horaires. Tous ces documents ont été transmis au Centre de Gestion en l'attente de validation. Le conseiller va donc aller les consulter sur place.

10. TRAITEMENT HERBICIDE ET TENUE VESTIMENTAIRE

Les traitements herbicides sont autorisés jusqu'en 2020. Les employés communaux ont reçu une formation concernant les protections. Il faut les rappeler à l'ordre, nous avons le devoir et l'obligation de les protéger.

La séance est levée à 21h30